



Samedi 22 août 2026

Concours des peintres dans la rue

Saint-Savin-sur-Gartempe (86)



Ne pas jeter sur la voie publique, crédit photo : œuvre de Marie Chenuaud

4^{ème} édition – Tous publics

Renseignements et inscriptions :

06 87 21 23 15 ou contact@gartempe206.fr

www.gartempe206.fr



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Le but du concours est de réaliser, sur une journée, une œuvre par artiste in-situ dans un espace public déterminé. Les participants sont invités à peindre les quartiers historiques, les bords de la Gartempe de Saint-Savin-sur-Gartempe selon le périmètre délimité par l'organisateur. Ce concours est ouvert à tous les publics : professionnels, amateurs et enfants.

Article 2 : Toutes les techniques et supports sont acceptés (huile, acrylique, aquarelle, pastels, sanguines, fusains, etc....) ainsi que le choix de l'emplacement et le modèle de l'œuvre (bâtiment, nature, rue, etc.) dans les zones définies par l'organisateur.

Les œuvres devront être exécutées dans le périmètre défini par l'organisateur lors de l'inscription et pendant le délai prévu à cet effet. Seront refusées toutes œuvres présentant un caractère d'atteinte à la dignité des personnes ou des biens représentés, ou de caractère injurieux, voire contraire aux bonnes mœurs.

Dans le cadre du prix spécial de l'abbaye, il est possible d'exécuter l'œuvre dans l'abbatiale ou dans le périmètre du bâtiment conventuel, dont le jardin, le réfectoire et l'exposition.

Article 3 : Les artistes fourniront leur support et leur matériel. L'organisateur décline toute responsabilité pendant toute la durée du concours, concernant les risques encourus aux participants, à leurs œuvres ainsi qu'à leur matériel. Chaque participant s'engage à couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités dans tous les cas où elle serait recherchée. Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel pendant toute la durée du concours, à charge pour lui, s'il le désire, de contracter une assurance. Tous les supports devront être munis, impérativement, d'un système d'accrochage, à défaut l'œuvre ne pourra pas être exposée. Le matériel n'est pas fourni.

Article 4 : Les catégories.

Les participants, lors de leur inscription, devront préciser dans quelle catégorie ils souhaitent concourir. *Il convient de noter que les jeunes de 16-17 jusqu'à 18 ans peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories.*

- jeunes jusqu'à 18 ans :

Par tranche d'âge : 6 à 10 ans ; 11 à 14 ans ; 15 à 18 ans

- adultes :

Huile et acrylique

Pastel, aquarelle, sanguine et technique mixte

Dessin et lavis

Article 5 : Spécificité du prix de l'abbaye de Saint-Savin (à partir de 16 ans)

Afin de prétendre à ce prix, une vue de l'abbaye, intérieure ou extérieure (cf. article 2), doit impérativement figurer dans l'œuvre.

Article 6 : Les artistes feront estampiller leurs supports au point d'accueil Place de la Libération (barnum devant l'Abbaye) à Saint-Savin-sur-Gartempe, entre 8h et 9h30. Une seule œuvre estampillée par participant est autorisée à concourir. Elle devra être remise, non signée et non encadrée à ce même point d'accueil, et ce jusqu'à 16h30 maximum. L'œuvre admise à concourir doit mentionner au dos le numéro attribué à l'artiste à l'accueil le matin. Les œuvres seront exposées, puis un jury attribuera trois prix pour chacune des trois catégories adultes et trois prix pour chacune des tranches d'âge des jeunes qui se sont inscrits dans la catégorie « jeunes jusqu'à 18 ans ». Un prix spécial abbaye sera attribué par l'EPCC Abbaye de Saint-Savin (selon les conditions énoncées aux

articles 2-5 et 9). Le public sera lui aussi amené à voter et à désigner une œuvre « Prix du public ». Seul le « Prix du Public » peut être cumulé avec un autre prix.

La remise des prix et l'annonce du palmarès auront lieu aux environs de 18h30. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 : Les gagnants autorisent l'organisateur à reproduire leurs œuvres sur des documents de promotion.

Article 8 : Les lots se composeront de 2000 € répartis en chèques pour la catégorie adultes, et de matériel d'art pour la catégorie jeunes jusqu'à 18 ans.

Catégorie jeunes :

6/10 ans : Matériels pour une valeur approximative : 1^{er} prix 40 € - 2^{ème} prix 30 € - 3^{ème} prix 20 €

11/14 ans : Matériels pour une valeur approximative : 1^{er} prix 40 € - 2^{ème} prix 30 € - 3^{ème} prix 20 €

15/18 ans : Matériels pour une valeur approximative de 1^{er} prix 40 € + 1 chèque de 50 € - 2^{ème} prix 30 € - 3^{ème} prix 20 €

+ 1 lot de consolation pour les autres

Catégorie adultes :

Huile/Acrylique : 1^{er} prix 300 €, 2^{ème} prix 200 €, 3^{ème} prix 100 €

Pastel/Aquarelle/Sanguine/Technique mixte : 1^{er} prix 300 €, 2^{ème} prix 200 €, 3^{ème} prix 100 €

Dessin/Lavis : 1^{er} prix 300 €, 2^{ème} prix 200 €, 3^{ème} prix 100 €

Prix du Public : 200 € (En cas d'ex-aequo, le prix est divisé).

Article 9 : Prix spécial de l'EPCC Abbaye de Saint-Savin (à partir de 16 ans) : 350 €

Article 10 : L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas d'anomalies majeures dûment constatées.

Article 11 : Les artistes autorisent la prise de photographies nécessaire à la promotion de l'évènement.

Article 12 : Les œuvres présentées au concours ne pourront pas être négociées ni retirées avant la fin de l'évènement. Les œuvres seront à retirer le samedi 22 août, à défaut, l'œuvre ne pourra pas être restituée à son auteur.

Article 13 : Tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'y soumettre. Le règlement devra être signé par les participants (l'un des représentants légaux pour les personnes mineures) et précédé de la mention « lu et approuvé ». Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Article 14 : Le respect des règles sanitaires et de sécurité en vigueur s'impose à tous.

Le déroulement de la journée

De 8h00 à 9h30 : accueil et inscriptions des participants au point d'accueil Place de la Libération (barnum devant l'Abbaye).

16h30 : arrêt du concours et dépôt des œuvres au point d'accueil Place de la Libération (barnum devant l'Abbaye).

17h à 17h30 : ouverture de l'exposition des œuvres au public au Réfectoire des moines de l'Abbaye.

17h30 à 18h30 : appréciation et délibérations du jury

18h30 : proclamation du palmarès et remise des prix

19h00 : vin d'honneur

RENSEIGNEMENTS Tel : 06 87 21 23 15

INSCRIPTIONS (bulletin ci-après à retourner par courrier postal ou par mail)

Association Gartempe 206

2 place de la Libération

86310 Saint-Savin-sur-Gartempe

Email : contact@gartempe206.fr

LES PEINTRES DANS LA RUE – SAINT-SAVIN-SUR-GARTEMPE 4^{ème} édition **BULLETIN D'INSCRIPTION – SAMEDI 22 AOUT 2026**

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone portable :

Participera au concours dans la catégorie :

Les candidats de 16 à 18 ans peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories

☐ **Jeunes de 6 à 10 ans** ☐ **Jeunes de 11 à 14 ans** ☐ **Jeunes de 15 à 18 ans**

Inscription gratuite pour la catégorie Jeunes

Ou

☐ **Adultes huile et acrylique**

☐ **Adultes pastel, aquarelle, sanguine, technique mixte**

☐ **Adultes dessins et lavis**

Inscription 15 € pour les catégories adultes, (si envoi par courrier postal, merci de joindre un chèque de 15€ à l'ordre de l'association « Gartempe 206 »).

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

Date : **Signature (Signature obligatoire d'un représentant légal pour les mineurs)**